



# Les Nouvelles de **MANHAY**

Périodique d'Informations Communales



Numéro vert de l'administration communale : 0800/25959

Dépôt postal Manhay

TRIMESTRIEL • JUIN 2003 • N° **10**

# SOMMAIRE

## Editorial

### Informations communales

- Les décisions du Conseil communal
- Les cartes d'identité des personnes de 75 ans et plus
- Communiqué de dernière minute : déclarations fiscales
- Les camps de jeunes : règlement
- Fermeture des bureaux

### Informations générales

#### Urbanisme – Aménagement du territoire – Environnement

- Natura 2000
- Opération commune propre
- Des déchets aux abords du parc à conteneurs
- Une aide administrative pour les agriculteurs
- Collecte séparée par sacs

#### Culture – Affaires sociales – Jeunesse – Sécurité

- Le roman « La Glèbe »
- Opération Télévie et journée Country
- L'atelier C.E.C.
- Un siècle de vie en cartes postales
- Manhay hier et aujourd'hui
- Un tournoi de mini-foot
- Avez-vous un permis de conduire C ou D
- Demandeur d'emploi
- Halte aux voleurs
- La pharmacie de garde
- Le C.P.A.S. : nouveaux horaires
- Cours de danse

### Carnet civil

### Syndicat d'initiative a.s.b.l.

## EDITORIAL

Comme vous le savez, à partir du 02 juillet prochain, un nouveau mode de collecte des déchets ménagers sera organisé sur le territoire de notre Commune.

Avec la collaboration d'Idélux Assainissement, la Région wallonne et les communes mettent en place différentes actions visant à collecter et à recycler les déchets de manière efficace.

Depuis quelques années déjà, des parcs à conteneurs permettent à tout un chacun d'y déposer, encombrants, briquillons, fonds de grenier, papiers... et de favoriser ainsi le tri sélectif et le recyclage de certaines matières.

Parallèlement à ces infrastructures, une collecte hebdomadaire à domicile permet le traitement des déchets ménagers dans des centres régionaux.

Malheureusement, ces mesures ne sont pas suffisantes pour faire face à la constante augmentation du volume de nos déchets.

La Région Wallonne nous impose donc de prendre des nouvelles dispositions pour réduire la masse des déchets ménagers à mettre en décharge.

C'est dans cette optique, que notre commune a choisi la collecte séparée, au moyen de sacs de couleurs différentes.

Afin de vous éviter toute contrainte supplémentaire durant la période de mise route de ce nouveau système de collecte, le Collège des Bourgmestres et Echevins a décidé de vous distribuer les nouveaux sacs, à partir du 10 juin prochain, directement à votre domicile.

Si vous vous posez encore des questions, au sujet de ce nouveau mode de tri, une réunion d'information sera organisée le 27 juin à 20 heures à l'administration communale.

Vous pouvez également contacter Stéphanie Hoheiser, au service environnement de l'Administration communale (086/45.03.19), ainsi que Stéphane Wilkin, Conseiller en Environnement d'Idélux.(0496/26.70.44). Ils se feront un plaisir de vous renseigner au mieux.

Bien à vous,

M.Th. MARTIN,  
Bourgmestre

## **INFORMATIONS COMMUNALES**

### **LES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

#### **Séance du 28 février 2003**

##### **BUDGET 2003 DU C.P.A.S.**

Le Conseil Communal approuve le budget 2003 du C.P.A.S. se présentant comme suit :

###### Service ordinaire

Recettes : 609.585,88 €

Dépenses : 609.585,88 €

Intervention communale : 117.473,37 €

###### Service extraordinaire

Recettes : 25.000 €

Dépenses : 25.000 €

##### **BUDGET 2003 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE GRANDMENIL**

Le Conseil communal émet un avis favorable sur le budget 2003 de la Fabrique d'église de Grandmenil, se présentant comme suit :

Recettes : 22.360,97 €

Dépenses : 22.360,97 €

Intervention communale : 9.429,10 €

##### **BUDGET 2003 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE MALEMPRE**

Le Conseil communal émet un avis favorable sur le budget 2003 de la Fabrique d'église de Malempré, se présentant comme suit :

Recettes : 14.427,69 €

Dépenses : 14.427,69 €

Intervention communale : 9.969,85 €

##### **ARRETE COMPLEMENTAIRE DE CIRCULATION – PLACE COMMUNALE A MALEMPRE**

Le stationnement des véhicules sera interdit sur l'aire communale située entre l'ancienne maison communale et l'immeuble n° 28.

Cette interdiction n'est pas d'application en ce qui concerne le chargement ou le déchargement de personnes ou de marchandises.

La mesure sera matérialisée au moyen du signal E 1.

##### **DOSSIER DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE VOIRIES INTERIEURES A FREYNEUX**

Dans le cadre du Programme triennal 2001-2003 – Année 2002, le Conseil Communal décide d'approuver le dossier des travaux de modernisation des voiries intérieures du village de Freyneux, dressé par la Province de Luxembourg, et se présentant comme suit :

- Section 1 : Réfection des voiries pour un montant de 110.745,25 € T.V.A.C., subventionnable à 60% dans le cadre du Programme triennal 2001-2003.
- Section 2 : Aménagement de sécurité pour un montant de 33.657,36 € T.V.A.C., subventionnable à concurrence de 75 %

soit un total général de travaux d'un montant de 144.402,61 € T.V.A.C.

##### **DEVIS AJOUT FOYERS D'ECLAIRAGE PUBLIC A HARRE – FAYS ET LA FANGE**

Le Conseil Communal approuve les devis Interlux pour l'ajout de foyers d'éclairage public à Harre (2 foyers Rue du Châtaignier), Fays (1 foyer Rue du Pouhon), La Fange (1 foyer Rue Teye Djaco) et Chêne-al'Pierre (1 foyer Chaussée Romaine).

## **BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2003**

Le Conseil Communal approuve le projet de budget communal relatif à l'exercice 2003 se présentant comme suit :

### **SERVICE ORDINAIRE**

Recettes : 3.802.779,58 €  
Dépenses : 3.722.361,31 €  
Résultat positif : 80.418,27 €

### **SERVICE EXTRAORDINAIRE**

Recettes : 2.827.122,00 €  
Dépenses : 2.821.926,43 €  
Résultat positif : 5.195,57 €

## **Séance du 25 avril 2003**

### **DOSSIER DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LOGEMENTS A ODEIGNE**

Le Conseil Communal décide la réalisation de travaux d'aménagement des logements d'attente situés à Odeigne au bâtiment de l'ancienne école pour un coût estimé à la somme de 57.621,65 € T.V.A.C. Ces travaux seront exécutés sur fonds propres.

### **DOSSIER DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX ET ABORDS DE LA "HALTE GARDERIE" A MANHAY ET ACHAT D'UN MINIBUS**

Le Conseil Communal décide la réalisation de travaux d'aménagement des locaux et abords de la "Halte Garderie" à Manhay, accueillant des enfants en dehors des heures scolaires, ceci pour un coût estimé à la somme de 32.645,80 € T.V.A.C., ainsi que l'acquisition d'un véhicule de type minibus destiné au transport dans le cadre de l'accueil de l'enfance en dehors des heures scolaires, pour un montant de 16.000 € T.V.A.C., soit un total de 48 645,80 €

Ces travaux et acquisition seront subventionnés à concurrence d'un montant de 49 206,86 €

### **BUDGET 2003 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE VAUX-CHAVANNE**

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le budget 2003 de la Fabrique d'église de Vaux-Chavanne arrêté aux montants comme suit :

Recettes : 17.371,68 €  
Dépenses : 17.371,68 €  
Intervention communale : 5.635,58 € au service ordinaire  
5.000,00 € au service extraordinaire;

### **AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – DOSSIER DEPOT ILLEGAL A VAUX-CHAVANNE**

Le Conseil Communal autorise le Collège échevinal à intenter une action en justice en vue de faire enlever le dépôt illégal de fientes de poules entreposé à Vaux-Chavanne, à proximité du zoning artisanal.

## **Séance du 23 mai 2003**

### **RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU A GRANDMENIL ET LAFOSSE – PRINCIPE DES TRAVAUX**

Le Conseil Communal a décidé le principe des travaux de renouvellement des conduites d'eau dans les villages de Grandmenil et Lafosse.

### **DEMISSION DE JEAN-LUC GOSSET AU CONSEIL DU C.P.A.S.**

Le Conseil Communal prend acte de la démission du Conseiller de l'Action Sociale Mr. Jean-Luc Gosset.

## **LES CARTES D'IDENTITE DES PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS**

Vous avez 75 ans, votre carte d'identité est périmée, et vous souhaitez voyager à l'étranger, alors n'oubliez pas de la faire remplacer. Pensez - y au moins deux mois avant votre départ, afin d'éviter tout désagrément

## **COMMUNIQUE DE DERNIERE MINUTE : DECLARATIONS FISCALES**

Contrairement à ce qui était prévu, nous avons pu obtenir la collaboration d'un fonctionnaire de l'Administration fiscale, qui se tiendra gracieusement à votre disposition le jeudi 3 juillet 2003 de 9H30 à 12H30, dans la Salle du Conseil de la Maison Communale, pour vous aider à compléter votre déclaration fiscale.

Un grand merci au personnel du Service des Contributions de VIELSALM.

## **LES CAMPS DE JEUNES : REGLEMENT**

Depuis 1997, il existe dans notre commune, un règlement communal révisant l'établissement de camps de jeunes, qui impose notamment aux bailleurs, l'obligation de solliciter l'autorisation préalable du Collège. En voici quelques extraits :

« Article 1 - Définitions :

### **CAMP DE JEUNES**

Séjour sur le territoire de la commune de Manhay, à l'intérieur ou à l'extérieur des localités, d'un groupe de jeunes de plus de cinq personnes pour une durée d'au moins deux jours :

- dans des bâtiments ou parties de bâtiments qui normalement ne sont pas prévus à cette fin ;
- sur un terrain à la belle étoile, sous tentes ou sous abris quelconques non soumis à la loi du 30/04/1970 sur le camping.

### **BAILLEUR**

La personne qui, en tant que propriétaire ou preneur à bail, met un bâtiment, une partie de bâtiment ou un terrain à la disposition d'un groupe de jeunes, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

### **LOCATAIRE**

La (les) personne(s) majeure(s) responsable(s) qui, solidairement au nom du groupe de jeunes passe(nt) un accord avec le bailleur concernant la mise à disposition du bâtiment/terrain et/ou en est (sont) responsable(s) pendant la durée du camp de jeunes.

Article 2 :

Pour pouvoir mettre à disposition des bâtiments, parties de bâtiments ou terrains pour des camps de jeunes, le bailleur est oblié :

(...) de demander une autorisation ad hoc auprès de la Commune pour chaque bâtiment ou terrain concerné. (...) »

Les différentes conditions à remplir, ainsi que les obligations qui incombent, aussi bien au bailleur qu'au locataire, sont clairement explicitées dans ce règlement, disponible sur simple demande à l'administration communale auprès de Madame HOHEISER (service environnement).

## **FERMETURE DES BUREAUX**

En 2003, les bureaux de l'Administration communale seront fermés aux dates suivantes :

Le lundi 21 juillet

Les vendredi et samedi 15 et 16 août

Le samedi 27 septembre

Les lundi et mardi 10 et 11 novembre

Le samedi 15 novembre

Les jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 décembre

Le mercredi 31 décembre

# INFORMATIONS GENERALES

## URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENVIRONNEMENT



### MANHAY : NATURA 2000 PREND DE PLUS EN PLUS FORME

Natura 2000 est un projet européen de gestion de la nature. Il s'agit d'établir sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne, un réseau écologique cohérent de sites de grande valeur biologique, reconnus sensibles ou menacés

#### Parmi ces sites, on distingue deux zones :

- la zone de protection spéciale (**ZPS**) qui vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et les habitats d'espèces les plus menacées.

- La zone spéciale de conservation (**ZPC**) qui concerne plus particulièrement le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

Le Gouvernement wallon a arrêté une liste de 231 sites, couvrant une superficie de 217.672 ha, soit 13 % du territoire wallon.

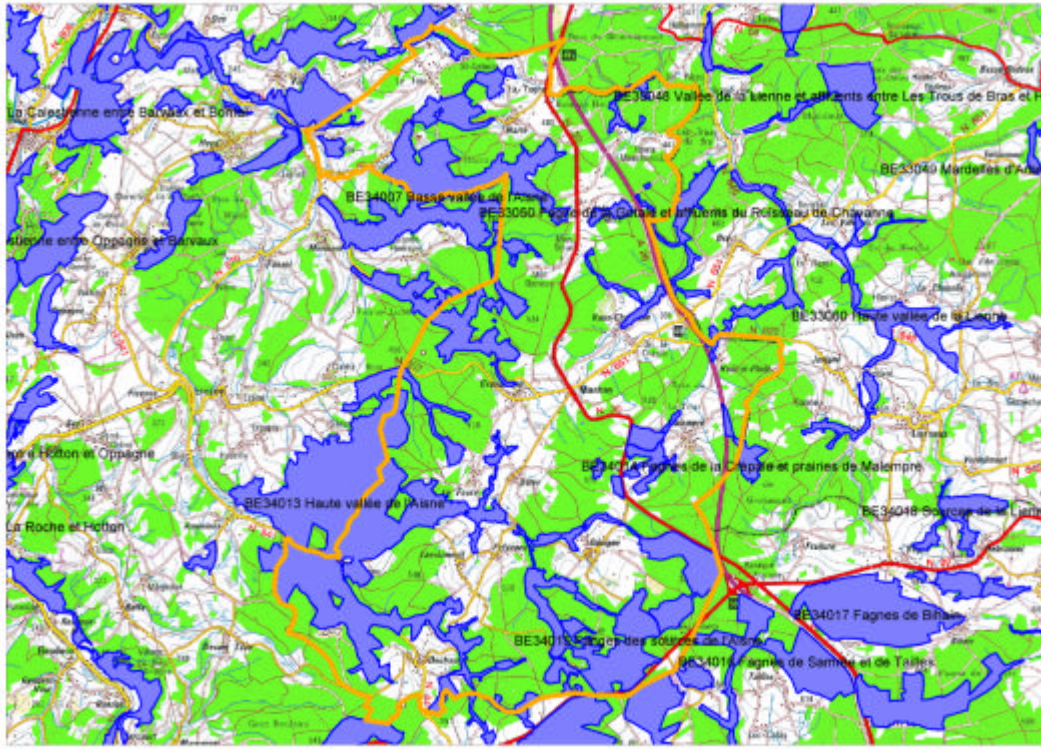
8 sites Natura 2000 sont proposés dans notre commune. Ils couvrent une superficie de 2701.3ha, soit environ 22.4 % du territoire communal. La carte ci-après vous indique les différents sites répertoriés chez nous.

Tout agriculteur, pêcheur, chasseur, forestier ou autre acteur local qui souhaite développer une activité dans, ou près d'un site Natura doit consulter la DNF (Direction de Marche-en-Famenne, Ir Damien ROUVROY, tél. 084/22.03.53 ; gsm 0473/564933), pour savoir si l'activité est compatible avec les objectifs de désignation et de gestion Natura 2000.

Le Centre Natura 2000 de Rochefort ou le site Internet (<http://natura2000.wallonie.be>) vous informeront sur les types d'habitats et/ou espèces protégés dans les différents sites. Toute information à ce sujet, peut également être obtenue au service de l'environnement (Mme HOHEISER - 086/45.03.19).



# MANHAY



Présentation  
des sites  
Natura 2000  
par commune

Décision du  
Gouvernement  
wallon du  
26/09/2002

commune  
concernée  
site  
Natura 2000



Centre de Recherche  
de la Nature,  
des Forêts et du Bois

## **OPERATION COMMUNE PROPRE** **DES 5 ET 6 AVRIL 2003**

Depuis plusieurs années maintenant, avec l'arrivée du printemps, nous organisons un week-end "Commune propre". Cette opération consiste à ramasser les déchets le long des routes de notre entité.

Cette année, ils étaient 9 villages, à participer à l'action.

Ce sont donc environ 90 personnes, dont une bonne partie d'enfants, qui se sont mobilisées afin de rendre notre cadre de vie plus agréable. Les efforts de ces bénévoles ont permis de collecter 3.700 kg de déchets.

Sans la participation des courageux volontaires de nos villages, cette opération ne pourrait être réalisée.

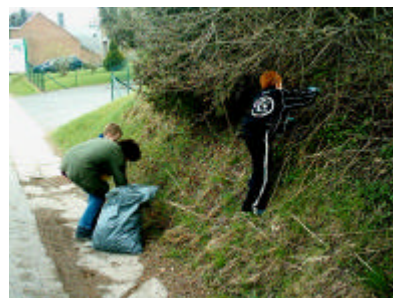
Nous les félicitons donc, et les remercions d'avoir une fois de plus donné un peu de leur temps et surtout d'avoir montré l'exemple à suivre.

La quantité de déchets collectés lors des opérations "commune propre" diminue toujours au fil des années.

Afin de garder notre commune propre et belle, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

### Villages ayant participé:

*Deux-Rys, Fays, Grandmenil, Lafosse, Malempré, Manhay, Odeigne, Oster, Vaux-Chavanne,.*



## **DES DECHETS AUX ABORDS DU PARC A CONTENEURS**

La Direction du Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports, nous signale que de plus en plus de détritiques (bouteilles, cartons, boîtes, ...) jonchent les abords des voiries à proximité du parc à conteneurs. Ces déchets sont principalement dus aux encombrants projetés hors des remorques des personnes accédant au parc.

Nous vous rappelons, qu'il est important d'arrimer correctement la charge transportée, voire d'utiliser un filet de protection sur la remorque, afin d'éviter de perdre votre chargement, et ainsi permettre de garder nos routes propres...

Merci pour votre compréhension.

## **UNE AIDE ADMINISTRATIVE POUR LES AGRICULTEURS**

L'agriculture en Province de Luxembourg est confrontée à la mise aux normes des exploitations (stockage imposé des effluents pendant 6 mois – taux de liaison au sol et capacité d'épandage) ainsi qu'au renouvellement des permis d'exploiter qui devront être terminés normalement pour fin 2006.

Le CER en association avec le SPIGVA se proposent d'aider les agriculteurs dans l'accompagnement et le suivi de leur dossier.

Contacts et informations :

Département d'Économie Rurale (D.E.R.) C.E.R. : Ir J. NINANE (084/22.02.65) S.P.I.G.V.A. : Ir P. PEETERS (084/22.03.84 – Fax 084/22.03.29) 1 rue du Carmel – 6900 MARLOIE
--



## COLLECTE SEPARÉE PAR SACS – JUILLET 2003

La collecte séparée des déchets sera d'application dans la commune, dès le mercredi 2 juillet 2003.

### En quoi cela va-t-il consister ?

Chaque ménage recevra deux types de sacs identifiés à la commune :

- Les sacs biodégradables destinés à recevoir les déchets compostables (déchets qui pourrissent).
- Les sacs plastiques gris destinés à recevoir les autres déchets.



Sont **INTERDITS** dans les 2 sacs :

- 1 . Le verre
- 2 . Les papiers et cartons propres et secs
- 3 . Les déchets dangereux



?

Bulles à verre



?

Collecte de papiers/cartons tous les 2 mois ou parc à conteneurs



?

Parc à conteneurs

La commune distribuera les sacs de collecte séparée en porte à porte à partir du 10 juin 2003.

En cas d'absence, un document vous invitant à venir retirer les sacs à l'administration communale vous sera déposé.

En plus des heures d'ouvertures normales, des permanences seront assurées les samedis 21 et 28 juin de 9h30 à 12h30. Il sera possible d'emporter les sacs pour d'autres familles à la condition d'être muni d'une procuration.

Une réunion d'information sur le tri des déchets et sur l'utilisation des sacs aura lieu le 27 juin à 20 h à la maison communale.

### **Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :**

- Stéphanie HOHEISER à l'Administration communale au 086 / 45 03 19, ou par E-mail : shoheiser@manhay.org
- Stéphane WILKIN, Conseiller en Environnement d'IDELUX, au 080 / 22 18 57 ou au 0496/26.70.44

### QUE FAITES-VOUS DE VOS CARTOUCHES D'IMPRIMANTES VIDES ?

Un container destiné à récupérer les cartouches d'imprimantes à recycler est à votre disposition dans le hall d'entrée de la maison communale. N'hésitez pas à venir y apporter vos cartouches vides. Une firme privée de recyclage passe régulièrement les retirer.

## **CULTURE – AFFAIRES SOCIALES – JEUNESSE – SECURITE**

### **LE ROMAN « LA GLEBE » D'ALBIN GEORGES COURONNE PAR L'ACADEMIE ROYALE**

L'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises a décerné le prix Georges GARNIR 2002 à Albin Georges de Vaux-Chavanne pour son roman « La Glèbe » (Violence et passion en terre d'Ardenne). Le prix Georges GARNIR est décerné tous les trois ans à l'auteur belge de langue française d'un roman ou d'un recueil de contes évoquant les aspects et les mœurs des provinces wallonnes de Belgique. L'instance qui délivre ce prix, l'Académie royale, créée en 1920, compte, à l'instar de l'Académie française, 40 membres. Les écrivains Maurice Maeterlinck, Paul Spaak, Colette, Anna de Noailles, Marguerite Yourcenar... ont fait partie de cette noble assemblée.



Le roman d'Albin Georges, publié sous le pseudonyme d'A.-G. Terrien, a connu un beau succès de librairie puisque le premier tirage – 1.500 exemplaires – a été écoulé en deux mois. Le second – 2.500 exemplaires – est pratiquement épuisé.

« La Glèbe » retrace la vie d'une famille de paysans ardennais dans les années 80. Florentin Mercenier et ses deux fils, Antoine et Jean, travaillent la terre avec acharnement. Comme leurs aïeux, ils ont à lutter contre les éléments naturels. Mais de nouveaux obstacles se dressent : l'O.M.C. qui livre l'agriculture aux multinationales, la surproduction qui fait chuter les prix, les maladies qui déciment les troupeaux de plus en plus importants, la bureaucratie aveugle et tatillonne qui suce les énergies. Le conflit des générations va opposer Antoine Mercenier à son père, vieux cheval sceptique et fourbu.

Dans cette saga paysanne, Albin-Georges Terrien nous révèle un autre visage de l'Ardenne, loin des clichés de la « merveilleuse terre de vacances ». La critique a salué ce puissant roman naturaliste de 500 pages, au style âpre et rocailleux, en y voyant un réalisme à la Zola et une truculence digne de Pagnol.

Albin Georges a reçu son prix au Palais des Académies à Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mars dernier, des mains de M. Jacques De Decker, secrétaire perpétuel de l'Académie Royale, et en présence de son Altesse Royale, la Princesse Mathilde.



### **OPERATION TELEVIE ET JOURNEE COUNTRY AU PROFIT DU SMUR DE BRA**

L'après-midi country du 06 avril 2003 au profit de l'hélico de Bra-sur-Lienne a permis de récolter la somme de 6.376,40€

Le Télévie a rapporté cette année : 7.963.60 €

Un tout grand merci à toutes et tous pour votre générosité, ainsi qu'aux nombreux bénévoles qui se sont investis dans ces actions.

## L'ATELIER C.E.C. EXPOSE A LA MAISON COMMUNALE



Du 21 juin au 31 juillet 2003 aura lieu en la salle du Conseil de l'Administration communale, une exposition des œuvres de l'atelier CEC (Centre d'Expression et de Créativité). Cet atelier, installé tout d'abord à Marcourt, a rencontré un beau succès. Vu le nombre de participants, il a été nécessaire de scinder le groupe en deux.

A l'initiative de Madame Vanschendermaal, les amateurs de la commune se sont donc installés à Odeigne depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2001, et travaillent exclusivement la peinture sur soie.

Les premiers temps ont été consacrés à l'apprentissage de la technique ; par la suite, chacune a pu exprimer son talent sur le sujet de son choix. Les supports sont variés : foulards,

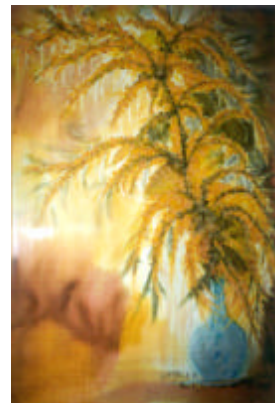
coussins, abat-jour, rideaux, tentures, bijoux, couvre-lits, cartes postales, tableaux... Autant de possibilités pour apprendre à maîtriser cet art difficile.

L'enthousiasme et la motivation étant toujours au rendez-vous, le résultat est là. Les élèves et leur professeur peuvent être fiers d'exposer leurs œuvres.

Nous vous invitons cordialement à venir les admirer.

Les cours se donnent le mardi, de 14 à 17 heures, de manière à permettre aux personnes ne souhaitant pas se déplacer le soir de participer, ce qui est parfois le cas des moins jeunes. Ces séances sont destinées tant aux néophytes qu'aux artistes. Il n'est pas nécessaire de savoir dessiner pour participer.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez prendre contact avec Madame Vanschendermaal, au 086/49.94.74 ou au 0479/350.226.



## UN SIECLE DE VIE EN CARTES POSTALES

Devant l'intérêt et le succès remportés par l'expo «Un siècle de vie en cartes postales », organisée à Fays le W-E des 3 et 4 mai 2003, l'ASBL FFF de Fays a décidé d'en prolonger la présentation au public.

Cette expo pourra être visitée durant les mois de juillet et août, les samedis et dimanches de 14 à 18 heures ou sur rendez-vous, chez Michel PERILLEUX – Rue de Sa del Haye, Fays, 33

## MANHAY HIER ET AUJOURD'HUI

L'expo de cartes postales « Manhay, hier et aujourd'hui » mise sur pied par l'ASBL FFF de Fays, mettant en parallèle des sites de l'entité de Manhay, tels que les montrent de vieilles cartes -vue et tels qu'ils sont aujourd'hui, sera accessible au public dans la salle du Conseil de la Maison Communale du 1<sup>er</sup> août au 15 septembre 2003

## **UN TOURNOI DE MINI-FOOT AU PROFIT DE L'HELICO**

A l'initiative de plusieurs grandes familles de la commune, un tournoi de mini-foot sera organisé au terrain de Manhay , le 21 juin prochain, à partir de 11H00.

Petite restauration, bar et animation enfants seront assurés toute la journée.

Barbecue : à partir de 19H00, lors de la remise des prix : (adultes 8 €- enfants 4€)

Tous les bénéfices de cette journée, seront remis à l'hélicoptère médicalisé de Bra.

## **AVEZ-VOUS UN PERMIS DE CONDUIRE C (camions) ou D (autobus) DELIVRE AVANT 1989 ?**

Tout titulaire d'un permis de conduire C ou D délivré avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 **peut** conduire **jusqu'au 30 septembre 2003** des camions et autobus sans avoir subi un examen médical, à condition de ne transporter aucun passager.

Si vous êtes titulaire d'un tel permis de conduire et souhaitez continuer à utiliser la catégorie C ou D **après le 30 septembre 2003**, vous devez veiller à obtenir une «**attestation d'aptitude à la conduite** pour les candidats au permis de conduire du **groupe 2** ».

Cette attestation médicale peut être délivrée uniquement par les médecins suivants :

- Médecin d'un **centre médical** du Service public fédéral Santé Publique

LIBRAMONT – Rue Docteur Lomry – 061/23.00.52

LIEGE – Bld Frères Orban 25 – 04/229.76.00.

- Médecin d'un **service médical du Travail** (via votre employeur)
- Médecin de l'armée ou de la police fédérale.

Lors de la prise de rendez-vous avec le service médical, renseignez-vous pour **l'examen de la vue**, car il vous faut également une attestation.

Pour votre **nouveau permis de conduire**, présentez-vous au service permis de conduire de la commune, avec :

? l'attestation d'aptitude à la conduite groupe 2

? deux photos d'identité récentes

? des timbres fiscaux pour 11 € (à acheter au bureau de poste)

L'attestation d'aptitude à la conduite pour le groupe 2 a **toujours une durée limitée** :

- Pour celui qui n'a pas atteint l'âge de 48 ans : 5 ans
- A partir de 48 ans : jusqu'à 53 ans au plus tard
- A partir de 50 ans : 3 ans au maximum
- Ou pour une durée plus courte déterminée par le médecin.

**N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT AFIN QUE VOTRE PERMIS PUISSE ETRE RENOUELE A TEMPS**

⇨ **Pour plus de renseignements** ⇨ **service permis de conduire de votre commune** ⇨

## **DEMANDEUR D'EMPLOI, VOUS SUIVEZ UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ?**



L'Agence Locale pour l'Emploi de Manhay a décidé d'encourager les demandeurs d'emploi à suivre des formations, afin d'augmenter leurs chances de retrouver un travail.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, elle accorde le remboursement des frais de déplacements effectués

pour suivre une formation professionnelle, à raison de 0,15 €/kilomètre, aux bénéficiaires du revenu d'intégration et chômeurs complets domiciliés dans la commune de Manhay, à la condition de se signaler auprès de la préposée ALE **avant le début de la formation**.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Madame Lafalize, Préposée ALE, au 086/45.03.20

## **HALTE AUX VOLEURS !**



En complément de la réunion d'informations qui s'est tenue le 03 avril 2003 à la Maison communale, nous publierons régulièrement dans ce bulletin, des «fiches conseils» relatives à la prévention du vol dans les habitations.

Si vous souhaitez obtenir de la documentation sur ces sujets, vous pouvez vous la procurer gratuitement au guichet du service population de l'administration communale.

### **Eviter le cambriolage !.**

Vous trouverez ci-dessous quelques mesures de précautions simples et faciles à prendre par tous, concernant les moyens de fermeture de votre habitation.

1. Utilisez **EFFECTIVEMENT** vos moyens de fermeture. Toute porte laissée ouverte ou entrebâillée, voire même non fermée à clé est une invitation pour le voleur. Ceci concerne :
  - ! Les portes d'entrée avant et arrière mais aussi de garage
  - ! Les fenêtres du rez-de-chaussée mais aussi de l'étage
  - ! Les soupiraux
  - ! La barrière d'accès à la propriété.
2. Ne laissez pas vos clés visibles de l'extérieur de l'habitation (sur une porte vitrée par exemple ou pendues au porte-clés à proximité de la porte d'entrée).
3. Ne laissez pas vos clés facilement accessibles (sous le paillason, dans un pot de fleurs, ...).
4. N'inscrivez jamais vos nom et adresse sur le porte-clés, car en cas de perte, ces renseignements sont très utiles aux voleurs.

Ceci est un communiqué de la Zone de Police FAMENNE -ARDENNE.  
Tout renseignement complémentaire en matière de prévention peut être demandé au Commissaire Francis Huet, au 084/310.324



## **LA PHARMACIE DE GARDE**

L'Association Pharmaceutique Belge vient de mettre au point un service gratuit destiné à l'ensemble de la population belge ; il s'agit d'un site internet sur lequel il est possible d'obtenir aisément les coordonnées de la pharmacie de garde la plus proche de son domicile, et ceci pour toutes les communes belges. En pratique, il suffit d'introduire le code postal de la commune concernée, et l'on obtient une liste des pharmacies qui assurent le service de garde. L'Adresse du site est [www.pharmacie.be](http://www.pharmacie.be).

Les personnes ne possédant pas d'ordinateur peuvent toujours obtenir des renseignements concernant le service de garde en appelant le numéro de téléphone **0900/10 500**.

## **LE C.P.A.S. : DE NOUVEAUX HORAIRES POUR LES ASSISTANTS SOCIAUX**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2003, les horaires des assistants sociaux ont été modifiés.

### **Permanences :**

LUNDI	9H00 à 11H30	KOOS Elisabeth
MERCREDI	9H00 à 11H30	GALASSE Bruno
VENDREDI	9H00 à 11H30	KOOS Elisabeth ou GALASSE Bruno

### **Sur rendez-vous, au bureau ou à domicile :**

#### **KOOS Elisabeth**

LUNDI	13H30 à 16H30
MARDI	9H00 à 11H30 13H30 à 15H00
MERCREDI	9H00 à 11H30
JEUDI	9H00 à 11H30 13H30 à 16H30
VENDREDI	13H30 à 15H00

#### **GALASSE Bruno**

LUNDI	9H00 à 11H30 13H30 à 16H30
MERCREDI	13H30 à 16H30
VENDREDI	10H00 à 11H30

## **COURS DE DANSE CHERCHE « PROF »...**



Afin de poursuivre les cours de danse qui se donnaient à la salle de Vaux-Chavanne, les organisateurs recherchent un nouveau professeur.

Ces cours, qui auraient lieu le mercredi après-midi, à partir du mois de septembre, s'adressent aux enfants depuis la 3<sup>ème</sup> maternelle jusqu'à la 6<sup>ème</sup> année primaire.

Si vous souhaitez donner ces cours, vous pouvez contacter Françoise CORNET au 086/45.00.15 ou au 0494/56.45.85

## **CARNET CIVIL**

### **Nous saluons la venue parmi nous de :**

Louise HOREVOETS de Chêne-al'Pierre  
Thibault NOEL de Malempré  
Valentin BORSU de Manhay  
Emma NARDESE de Grandménil  
Caroline GAILLARD de Harre  
Loïc VIROUX de Malempré  
Lucas PETITHAN de Grandménil  
Florian BANDE de Harre  
Emma GOSSET de Chêne-al'Pierre

### **Nous nous joignons au bonheur de :**

Mohamed LOUTIME de Harre  
Et Corinne MARCHANT de Harre

### **Nous regrettons la disparition de :**

Mériadec VANDERMEER de Deux-Rys  
Irma MASSET de Fays  
Marcelle PIRLOT de Vaux-Chavanne  
Armand MONFORT de Malempré  
Marie SAMRAY de Manhay  
Juliette HUBERTY de Fays  
Marcel BAACLIN de Dochamps  
Gilbert JANSSENS de Harre  
Denise COULEE de Grandménil

## **SYNDICAT D'INITIATIVE DE MANHAY A.S.B.L**



**Siège social** : Grand'Rue, Grandménil, 7 - 6960 MANHAY  
(Tél. & Fax : 086/45.56.67)

**Bureau d'accueil principal** :  
Rue des Chasseurs Ardennais, Dochamps, 60 (Parc Chlorophylle)  
6960 MANHAY – Tél. 084/378774 – Fax : 084/379729

**Bureau d'accueil secondaire** : Rue du Vicinal 18 – 6960 MANHAY

Ouvert les samedis, en juillet et août de 11 à 12 heures,  
**ou sur rendez-vous.**

**Tél.** 086/45.60.65 – fax : 086/45.60.67 – E-mail : [info@simanhay.be](mailto:info@simanhay.be)

**Web** : <http://www.simanhay.be>

### **RECONNAISSANCE DU SYNDICAT D'INITIATIVE**

En date du 15 avril 2003, nous avons appris avec satisfaction que le Ministère de la Région wallonne, par la voix du Commissaire général au Tourisme, Monsieur Jean-Pierre Lambot, a reconnu en qualité d'organisme touristique le Syndicat d'Initiative de Manhay . Nous portons le numéro officiel de : **LUX 32**

### **LE SAVIEZ-VOUS ?**

La fréquentation des touristes en Province de Luxembourg est de 52 % pour les touristes d'un jour et 48 % pour les touristes de séjour. Le tourisme de séjour amène 42 % de Belges néerlandophones, 31% de Belges francophones, 20 % de Hollandais, 3% de Français et 2% de Nord-américains. Parmi les nouveaux clients : 33 % de Hollandais, 24 % de belges néerlandophones, 18 % de Français, 13 % de Belges francophones, 9% d'Américains, 3% d'Allemands, 2% de Britanniques et 1 % de Danois.

Toutes moyennes confondues, les activités pratiquées sont à 74 % la promenade en forêt, 71% la visite de villes ou villages, 51 % les attractions et musées, 44% les sites gratuits, 39% la gastronomie, 37 % l'activité sportive, 19% le shopping et 16% les loisirs enfants.

Les points positifs de la province de Luxembourg sont : la nature et l'environnement à 72%, le calme à 23 %, l'hospitalité à 16 %, la qualité architecturale à 9% et la beauté à 5 %.

Les points négatifs de la province de Luxembourg sont : le mauvais temps à 9%, la signalisation des routes et promenades à 5 %, la circulation à 4 % et les défaillances linguistiques à 4%.

Tous ces chiffres et bien d'autres ont été collationnés par l'Observatoire du Tourisme de la province de Luxembourg au cours de l'été 2002, et peuvent être obtenus auprès de la F.T.L.B. – Quai de l'Ourthe, 9 à 6980 La Roche-en-Ardenne.

### **GAGNER PLUS D'ARGENT. CELA INTERESSE TOUT LE MONDE !**

C'est ce que propose le Commissariat général au Tourisme en faisant labelliser votre maison de vacances, gîte, chambre d'hôte, etc. En effet, de plus en plus de touristes et de tours opérateurs désirent connaître la qualité et le confort de la location qu'ils choisissent. Le label leur offre une certitude de qualité. Pour le propriétaire c'est également une garantie d'une meilleure occupation de son logement. De plus, des subventions peuvent être accordées, suivant certaines conditions, pour l'amélioration, la transformation, etc. de tout ou partie de bâtiment. Dans le futur, les organismes touristiques ne pourront faire la promotion que des seuls logements et services labellisés.

**Renseignements** : Commissariat général au Tourisme – Place de Wallonie, 1 – Bâtiment III – 5100 Jambes (Namur) – Tél. 081/33.40.62